



VILLE DE
LA ROQUE
D'ANTHERON

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 27 mars 2025 à 19h00

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Ayant pris part à la délibération
22	29	28

Le Conseil Municipal de la commune de LA ROQUE D'ANTHERON s'est réuni en Mairie, salle du Conseil Municipal, sur convocation adressée par le Maire à chacun de ses membres, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales notamment de ses articles L. 2121-7 et suivants.

Secrétaire de séance : Aurélie GROSSO

Conseillers municipaux présents : SERRUS Jean-Pierre, RICARD Isabelle, JEAN Didier, MICHELOTTI Marie-Line, VANHALST Philippe, VAILLAT Fanny, VANDENBOSSCHE Frédéric, GROSSO Aurélie, LEBRE Jean-Marie, BOURGUE Michèle, BREBION Pascal, COUSTABEAU Gérard, CARELLO Danièle, JEAN Nathalie, ROBERT Astrid, MILAD Lydie, MANDINE David, URAS Patrick, AYME Michel, POSTIAUX Régis, DIOP Alix, MORENO Manuel

Conseillers municipaux ayant donné pouvoir : BOUKHECHAM Amor donne pouvoir à COUSTABEAU Gérard, FANTAUZZO Marie-France donne pouvoir à JEAN Didier, ROUSSIER Michel donne pouvoir à CARELLO Danièle, SBLANDANO Bruno donne pouvoir à SERRUS Jean-Pierre, LAFOND Emilie donne pouvoir à VAILLAT Fanny, PIGNOLY Sylvestre donne pouvoir à DIOP Alix

Conseillers Municipaux absents : SERAFINI Audrey

Délibération N° 25/19-

OBJET : BUDGET PRIMITIF DE L'OFFICE MUNICIPAL DE TOURISME

Rapporteur : M. Jean-Pierre SERRUS

Rappelle à l'assemblée que le budget primitif de l'Office Municipal de Tourisme (EPIC), délibéré par le Comité Directeur du 12 mars 2025 doit être soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

Vu le code du tourisme, et notamment son article L 133-8,

Vu la délibération n°162/25 du Comité Directeur de l'Office Municipal de Tourisme votant son budget 2025 en date du 12 mars 2025,

Vu la maquette budgétaire et la note de synthèse relatives au budget primitif 2025 de l'Office du Tourisme de La Roque d'Anthéron, joint à la présente délibération,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le budget de l'Office Municipal de Tourisme 2024 (EPIC) selon le détail par chapitres tel que présenté dans la maquette budgétaire jointe en annexe et dont l'équilibre général est le suivant :

Section de fonctionnement : 261 770,73 euros
Section d'investissement : 8 215,65 euros

Ainsi fait et délibéré, aux jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme.

Le Maire :

Jean-Pierre SERRUS

la Secrétaire de séance :

Aurélie GROSSO

Acte rendu exécutoire après télétransmission

En Sous-Préfecture le... 1/04/25

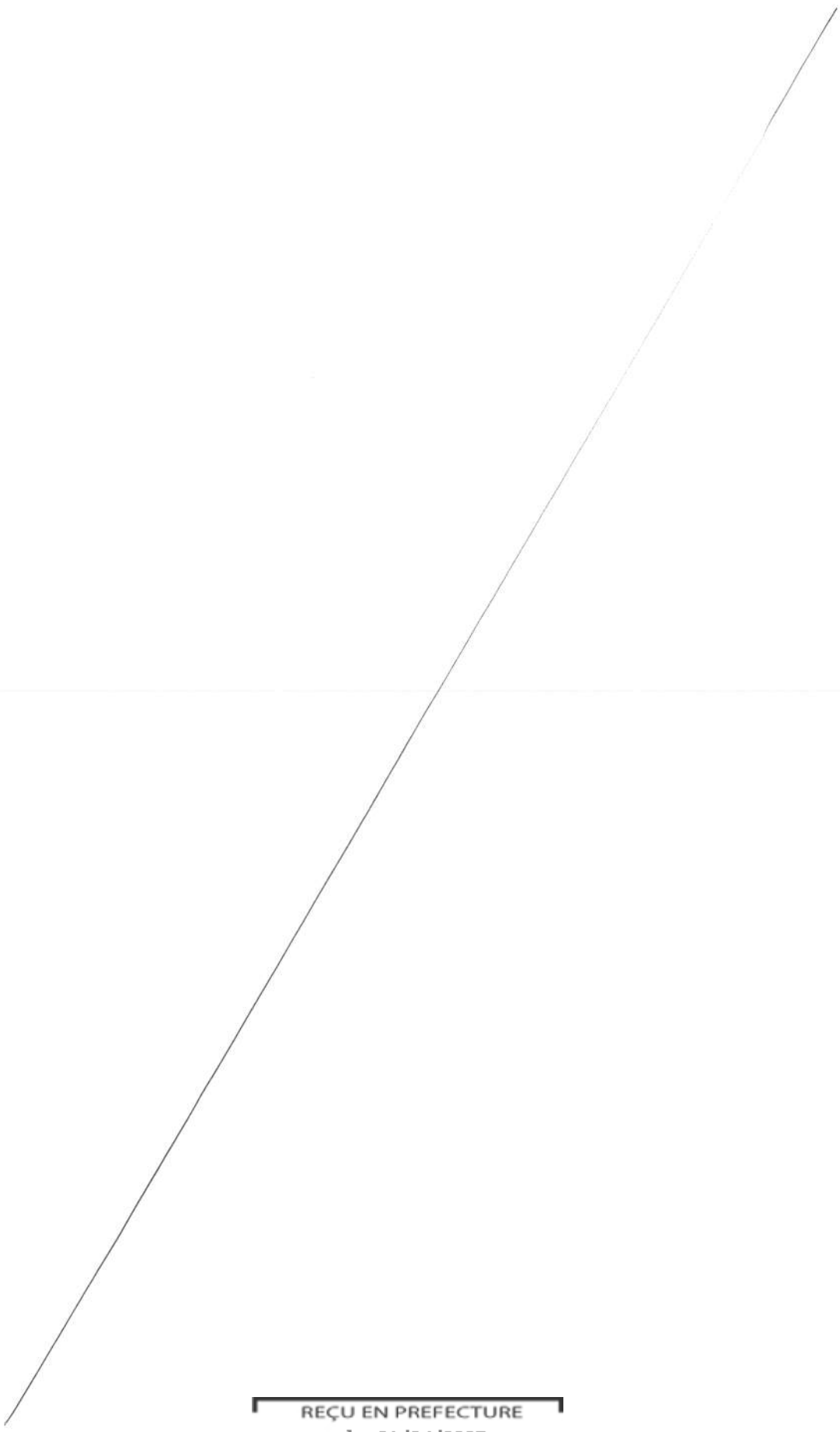
Et de la publication sur le site internet le... 1/04/25

ou notification le

REÇU EN PREFECTURE

le 01/04/2025

Application agréée E-legalite.com



REÇU EN PREFECTURE
le 01/04/2025
Application agréée E-legalite.com